

LE BULLETIN DES MEMBRES

JUIN 2026



EDITO

L'OILCEF rassemble des femmes et des hommes engagés autour d'une même vision : promouvoir l'excellence dans la lutte contre la criminalité économique et financière, non pas à travers les titres, les fonctions ou le statut social, mais à travers la compétence, la rigueur intellectuelle et l'engagement éthique.

Notre conception de l'élite repose avant tout sur la valeur des parcours, la qualité des expertises et l'attachement à des principes fondamentaux qui guident notre action : la Transparence, l'Intégrité et la Responsabilité.

Les membres de l'OILCEF se distinguent par leur capacité à conjuguer expertise technique, exigence professionnelle et sens profond de l'éthique. Au-delà des connaissances et des expériences individuelles, nous sommes convaincus que la véritable excellence repose sur la probité, la confiance et la volonté d'agir au service d'une gouvernance plus responsable.

Dans un environnement marqué par l'évolution constante des risques liés à la criminalité économique et financière, l'OILCEF porte l'ambition de contribuer au développement d'une communauté d'experts engagés, capables d'accompagner les transformations nécessaires et de promouvoir des pratiques conformes aux meilleurs standards.

A travers les valeurs que partage chaque membre, notre cercle de réflexion a pour ambition de prendre sa place en tant que force d'analyse, de synthèse, de propositions et non de contestations, sans pensée clivante ni cloisonnée avec un regard transversal grâce à nos expertises croisées.

La Présidente

SYNTHESE DE L'ACTUALITE DE LA SEMAINE DU 15 JUIN 2026

COTE D'IVOIRE

Le pays poursuit la consolidation de sa trajectoire vers une sortie de la liste grise du GAFI, à travers le renforcement progressif de son dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Plusieurs dynamiques importantes retiennent l'attention.

- [Avant -projet de loi sur la protection des lanceurs d'alerte :](#)

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) a engagé un atelier de validation de l'avant-projet de loi relatif à la protection des lanceurs d'alerte à Grand-Bassam. Cette réforme constitue une avancée importante dans la consolidation des mécanismes de prévention de la corruption, en offrant un cadre juridique destiné à protéger les personnes signalant des pratiques illicites. Elle traduit également une volonté de renforcer la culture de transparence, de responsabilité et d'intégrité au sein des institutions publiques et privées.

- [Renforcement des capacités des acteurs judiciaires :](#)

L'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs criminels (AGRAC) a organisé à Bouaké un atelier de formation destiné aux magistrats et officiers de police judiciaire, portant notamment sur les enquêtes financières, la saisie et la confiscation des avoirs issus d'activités criminelles. Cette initiative illustre le renforcement de l'approche opérationnelle dans la lutte contre la criminalité financière, en mettant l'accent sur la capacité des acteurs judiciaires à identifier, tracer et récupérer les produits du crime.

- [Accès à la justice et protection des droits humains : l'affaire du déguerpissement du quartier Campement à Koumassi](#)

L'OILCEF se réjouit de la prise en main de ce sujet par deux institutions dédiées à savoir la HABG et le Barreau de Côte d'Ivoire

La HABG cherche notamment à déterminer comment un ancien responsable municipal

La publication par la HABG d'une déclaration relative à l'analyse préliminaire des faits liés au déguerpissement de Koumassi Campement témoigne d'un rôle accru des institutions de contrôle dans le suivi des situations sensibles impliquant des enjeux de gouvernance, de responsabilité publique et de protection des citoyens.

- [Adoption de lois](#)

L'adoption par le Sénat de 11 projets de loi couvrant plusieurs secteurs stratégiques (économie, finances, urbanisme, relations extérieures, cohésion sociale et santé publique) traduit une volonté de modernisation du cadre juridique national. Cette activité législative participe à l'adaptation des normes aux nouveaux défis économiques, sociaux et institutionnels, tout en renforçant l'encadrement de l'action publique.

LE BULLETIN DES MEMBRES

SYNTHESE DE L'ACTUALITE DE LA SEMAINE DU 15 JUIN 2026

L'OILCEF pose cependant la question de l'effectivité des lois et leur impact concret dans l'évolution de l'Etat de Droit.

v Déclaration de patrimoines des élus

Cette dynamique s'accompagne toutefois de défis persistants en matière de gouvernance publique, notamment autour de la déclaration de patrimoine des élus. La mobilisation de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) sur cette question souligne l'importance de renforcer la transparence, la prévention des conflits d'intérêts et la culture de responsabilité au sein des institutions publiques.

ANALYSE ET PROPOSITION DE L'OILCEF SUR LA DÉCLARATION DE PATRIMOINE DES ÉLUS

La déclaration de patrimoine des responsables publics demeure un outil essentiel de transparence, d'intégrité et de redevabilité dans le renforcement de la gouvernance publique en Côte d'Ivoire. Au-delà de son caractère juridique, elle repose sur un principe fondamental « la transparence », qui permet aux citoyens de mieux comprendre les engagements des responsables publics et de renforcer la confiance dans les institutions.

Le jeudi 18 juin 2026, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. Épiphané Zoro Bi Ballo, a participé à une séance d'information parlementaire à l'Assemblée nationale consacrée à l'obligation de déclaration de patrimoine des députés. Cette rencontre visait à rappeler que cette obligation constitue un mécanisme important de prévention de la corruption, de l'enrichissement illicite et des conflits d'intérêts.

Avec un taux actuel de conformité des députés établi à 37,65 %, la HABG appelle à une mobilisation accrue des élus afin de renforcer l'adhésion à cette démarche. Les actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement engagées par l'institution, notamment à travers les initiatives de la Direction de la Déclaration et du Traitement du Patrimoine (DTPD), doivent être saluées en ce qu'elles contribuent à renforcer la compréhension de cette obligation auprès des acteurs concernés et du grand public.

L'engagement individuel de certains responsables publics constitue également un levier important pour encourager cette dynamique. À cet égard, la déclaration de patrimoine effectuée par M. Ouattara Djibril, Ministre de la Transition numérique et de l'Innovation technologique, auprès de la HABG illustre concrètement l'importance de l'implication personnelle des dirigeants dans la promotion d'une culture de transparence, d'intégrité et d'exemplarité dans la gestion publique.

Afin de renforcer cette dynamique, il apparaît nécessaire de poursuivre la sensibilisation des citoyens sur leur rôle de veille citoyenne, afin qu'ils puissent mieux comprendre l'importance de la déclaration de patrimoine et encourager le respect des obligations de transparence par les responsables publics.

Cette démarche pourrait également être encouragée en intégrant davantage la transparence patrimoniale dans les engagements publics des candidats aux élections, faisant de la déclaration de patrimoine un véritable symbole de responsabilité envers les électeurs.

Par ailleurs, la valorisation des élus et responsables publics qui respectent leurs obligations contribuerait à instaurer une culture positive de la redevabilité, en mettant en avant les comportements exemplaires et en faisant de la transparence une norme institutionnelle.

Ainsi, la déclaration de patrimoine doit progressivement dépasser le cadre d'une obligation administrative pour devenir un véritable standard de gouvernance publique, où la transparence constitue une valeur essentielle au service de l'intégrité, de la confiance citoyenne et de la consolidation des institutions.

INTERNATIONAL

LA SIXIEME PLENIERE DU GAFI

Sur le plan international, la sixième plénière du GAFI, dont les conclusions ont été rendues le 19 juin 2026, confirme la place centrale d'une approche technique, indépendante et fondée sur les risques dans l'évaluation des dispositifs nationaux de LBC/FT. Cette séquence rappelle que les progrès réglementaires doivent nécessairement être accompagnés de résultats concrets et mesurables.

Lors de la plénière du 17 au 19 juin 2026, le GAFI a acté la détermination initiale selon laquelle la Côte d'Ivoire a substantiellement complété son plan d'action et a recommandé une visite sur place (on-site assessment) afin de vérifier que la mise en œuvre des réformes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a effectivement commencé, qu'elle est maintenue dans la durée et que l'engagement politique nécessaire est bien en place pour assurer sa pérennité à long terme.

LE BULLETIN DES MEMBRES

SYNTHESE DE L'ACTUALITE DE LA SEMAINE DU 15 JUIN 2026

Cette formulation doit être analysée avec attention, car elle revêt une dimension technique et précise. Dire que la Côte d'Ivoire a « substantiellement complété » son plan d'action ne signifie pas que celui-ci est exécuté à 100 %. Cela signifie que le GAFI considère que les progrès réalisés sont suffisamment avancés pour permettre le passage à l'étape suivante du processus : la vérification sur le terrain.

Cette nuance est essentielle.

Par ailleurs, et c'est un point critique que toutes les institutions financières opérant en Côte d'Ivoire doivent intégrer : la recommandation d'une visite sur place ne constitue pas une sortie de la liste grise. Elle représente plutôt une étape préalable vers une éventuelle sortie. La Côte d'Ivoire demeure donc inscrite sur la liste des juridictions sous surveillance renforcée jusqu'à la décision finale du GAFI, qui interviendra après la réalisation et la validation de cette visite.

Si l'évaluation sur place est concluante, une sortie de la liste pourrait être envisagée lors de la plénière d'octobre 2026 au plus tôt. En revanche, si les évaluateurs identifient des écarts entre les réformes adoptées dans les textes et leur application effective, le processus pourrait être prolongé.

Ce ne sont donc pas uniquement les textes juridiques qui seront évalués, mais bien leur mise en œuvre quotidienne et leur efficacité réelle.

Cette plénière a également été marquée par une évolution importante de la liste grise du GAFI des pays soumis à une surveillance renforcée.

Lors de cette réunion tenue à Paris, l'Algérie et la Namibie ont été retirées de cette liste, traduisant les progrès réalisés dans le renforcement de leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). À l'inverse, la Bosnie-Herzégovine et l'Irak ont été ajoutés, reflétant des insuffisances persistantes dans leurs systèmes nationaux de conformité.

Cette évolution illustre le caractère dynamique du dispositif du GAFI, fondé sur une approche par les risques, une évaluation continue des dispositifs nationaux et un suivi régulier des efforts engagés par les États pour se conformer aux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

GIABA : LE 29 JUIN AU 2 JUILLET 2026 À SALY (SÉNÉGAL) LE SOMMET OUEST-AFRICAIN DE LA CONFORMITÉ 2026

Dans la continuité de cette dynamique régionale, le GIABA organisera du 29 juin au 2 juillet 2026 à Saly (Sénégal) le Sommet ouest-africain de la conformité 2026, placé sous le thème de la transformation de la conformité à travers l'intégration de la gouvernance, de la gestion des risques d'entreprise et de la LBC/FT/FP à l'ère de la technologie.

Cette rencontre constituera un espace stratégique de partage d'expériences, de renforcement des capacités et de réflexion sur les nouveaux défis liés à la criminalité financière.

Le sommet abordera notamment les nouveaux défis liés à la digitalisation financière, aux risques transfrontaliers, aux nouvelles typologies criminelles et aux exigences réglementaires croissantes, en mettant l'accent sur l'utilisation de la technologie comme levier d'amélioration des dispositifs de conformité.

Il constituera également une plateforme d'échanges entre les autorités de régulation, les CENTIF, les institutions financières, les EPNFD et les responsables conformité afin de partager les bonnes pratiques, identifier les obstacles à une mise en œuvre efficace des mesures préventives et renforcer la coopération entre les secteurs public et privé.

La réunion annuelle du Forum des Responsables de Conformité des États membres du GIABA se tiendra également en marge du sommet le 2 juillet 2026.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique régionale visant à renforcer la résilience des systèmes financiers ouest-africains et à aligner les pratiques nationales sur les standards internationaux en matière de LBC/FT/FP.

La Commission Communication
Analyse par Kofiama Victoire
Compliance Analyst

LE BULLETIN DES MEMBRES

ACTIVITES ASSOCIATIVES

VISITE ET PARTENARIAT INSTITUTIONNEL-HABG

Au cours du mois de juin 2026, l'OILCEF a poursuivi son engagement en faveur de la promotion de l'éthique, de l'intégrité, de la bonne gouvernance et du renforcement des mécanismes de lutte contre la criminalité économique et financière à travers plusieurs initiatives majeures.

Dans cette dynamique, le vendredi 12 juin 2026, la Présidente de l'OILCEF, Me Térésa Amoa Bouaffon, a été reçue par la Direction Éducation et Sensibilisation de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) afin de présenter la vision, les missions et les ambitions de l'Observatoire.

Les échanges ont permis de renforcer cette dynamique partenariale et de poser les bases d'une collaboration plus structurée entre la HABG et l'OILCEF. Les deux institutions ont exprimé leur volonté de poursuivre les discussions afin de formaliser un cadre de coopération destiné à développer des actions communes de sensibilisation, de prévention et de promotion des standards de bonne gouvernance.

PARTICIPATION A L'ATELIER DE VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LES LANCEURS D'ALERTE-HABG

Dans la continuité de cet engagement, du 15 au 18 juin 2026 à Grand-Bassam, s'est tenu un atelier consacré à l'examen du projet de loi relatif à la protection des lanceurs d'alerte.

La Présidente de l'OILCEF a été invitée à contribuer aux échanges et à formuler des propositions autour de ce texte majeur pour la gouvernance publique. Cette participation témoigne de la volonté de l'OILCEF de mettre son expertise au service des réformes structurantes visant à renforcer la transparence, la responsabilité des acteurs et les mécanismes de prévention des pratiques illicites.

RETRAITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE 2026

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de sa cohésion interne et de la structuration de ses projets futurs, l'OILCEF organisera sa retraite stratégique le samedi 18 juillet 2026, dans un cadre convivial envisagé à la Villa Affro de Bingerville. Cette rencontre constituera un moment privilégié de réflexion collective autour des ambitions de l'Observatoire également de renforcer les liens entre les membres à travers des activités de networking.

À travers ces différentes actions, l'OILCEF poursuit la construction d'un réseau d'experts engagé autour de ses valeurs fondamentales : Transparence, Intégrité et Responsabilité, tout en affirmant son rôle dans la promotion d'une culture durable de gouvernance, d'éthique et de conformité.

Le Secrétariat Général

TRANSPARENCE - INTEGRITE - RESPONSABILITE